somatherm

CONFORMITÉ SANITAIRE

GARANTIE 2 ANS

Référence : **2129-12-15**

3540732121125

RACCORD CANNELÉ DROIT 2 PIÈCES - TUYAU Ø12MM - ECROU TOURNANT À AILETTES 1/2



- **PIÈCE DÉTACHÉE POUR ROBINET D'ARROSAGE FACILE ET RAPIDE À RACCORDER.**
- **CORPS EN LAITON POUR UNE MEILLEURE DURABILITÉ**
- **PRÉSENCE D'AILETTES FACILITANT LE SERRAGE MANUEL.**
- **JOINT D'ÉTANCHÉITÉ FOURNI**

DESCRIPTION	Raccord cannelé droit pour connecter un tuyau d'arrosage de diamètre intérieur 12mm. - Serrage facilité par écrou tournant à ailettes 1/2". - Corps en laiton pour une meilleure durablité dans le temps et une grande résistance aux conditions extérieures. - Etanchéité assurée par joint plat intégré.
CARACTÉRISTIQUES	Raccord cannelé droit. Pour tuyau d'arrosage diamètre intérieur 12mm. Ecrou tournant à ailettes 1/2" Corps en laiton. Joint plat d'étanchéité intégré.
APPLICATIONS	Permet de raccorder un tuyau d'arrosage à la sortie d'un robinet d'arrosage dépourvue de raccord au nez.
CONDITIONS D'UTILISATION	Pour réaliser l'étanchéité du raccord, celle-ci doit être réalisée à l'aide d'un joint plat ou sur filet selon la configuration.
COMPATIBILITÉ	Tous robinets de puisage avec un nez fileté aux dimensions correspondantes
PRÉCAUTION D'EMPLOI	L'étanchéité sur le robinet d'arrosage est assuré par un joint intégré

SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet de distribuer de l'eau dans une habitation.
GARANTIE ET EXCLUSION	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (1 an), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, à l'usage de produits d'étanchéité non ACS type filasse (notamment sur les raccords mécaniques), de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.

26/07/25